Maîtrise universitaire en médecine

Directive sur les Cours-blocs MMed1 et l'Immersion clinique/Cours-blocs MMed2

Préambule

Les Cours-blocs appartiennent à l'enseignement structuré des compétences cliniques et consistent en un tournus dans différentes spécialités cliniques. Ces Cours-blocs ont lieu en grande partie au CHUV et dans les établissements affiliés au CHUV, mais également dans des hôpitaux partenaires en Suisse romande, notamment pour la médecine interne, la chirurgie, la pédiatrie, la neurologie, les urgences et la gériatrie.

En MMed1, les Cours-blocs (une semaine d'introduction + 18 semaines entre mars et août) font partie du module M1.6.

En MMed2, l'Immersion clinique (deux semaines entre février et mars) est rattachée au module M2.8.

La participation aux Cours-blocs et à l'Immersion clinique est **obligatoire**[1]. La présente directive définit les critères de validation et les modalités de gestion des absences.

Critères de validation des Cours-blocs

1ère année de Maîtrise universitaire (MMed1)

Le module M1.6 "Cours-blocs" (CB) se compose d'une semaine d'introduction et de six blocs de trois semaines, soit un total de 18 semaines, y compris une semaine dédiée au travail personnel (sans activité clinique) et une semaine d'approfondissement. Il permet l'obtention de **20 crédits ECTS**, moyennant les conditions cumulatives suivantes :

1. **Présence attestée** aux CB cliniques, à la semaine d'introduction et à la semaine d'approfondissement.
2. **Attitude professionnelle** avérée aux CB de chaque discipline
3. Présence attestée aux **Journées interprofessionnelles**
4. Validation des activités inhérentes **au Portfolio PULS**, impliquant d'avoir :
    a. complété **à chaque bloc** de 3 semaines un **minimum de 8 fiches « Situations cliniques SSP** » (SSP : Situation as Starting Point) et un total de 60 fiches SSP sur l'ensemble des CB au minimum.

    b. rempli **2 fiches réflexives**, au début et à la fin des Cours-blocs, sur les objectifs et la progression d'apprentissage.

    c. rempli **2 fiches d'analyse personnelle**. Ces fiches portent sur les thématiques suivantes :
        - Regard sur la profession et sur l'activité clinique ;
        - Observation et réflexion sur l'influence du genre dans la pratique médicale.

[1] La participation à l'Immersion clinique de MMed2 n'est pas ouverte aux étudiant·e·s d'universités étrangères en séjour mobilité à l'École de médecine de l'UNIL.

d. validé un minimum de **10 évaluations formatives** sur l'ensemble des CB à raison d'au moins une évaluation par bloc de 3 semaines, dont :
   - 4 mini-CEX (Mini Clinical Evaluation Exercice), dont 2 parmi les 3 suivants : status neurologique, status locomoteur, entretien de sortie
   - 2 DOPS (Direct Observation of Procedural Skills),
   - 2 CBD (Case Based Discussion),
   - 2 ED (Évaluation de la documentation médicale) ;

5. **Formulaire d'évaluation finale** rempli à la fin de chaque passage dans une discipline (sauf CB radiologie).

Gestion des absences durant les Cours-blocs M1.6

Pendant toute la durée des CB, les étudiant·e·s intègrent à part entière l'équipe du service qui les accueille. Ainsi, à **l'instar de tout·e collaborateur/·trice** du service, les étudiant·e·s **doivent faire acte de présence** sur le lieu de travail et **annoncer chaque absence dans les meilleurs délais.**

Sur l'ensemble des Cours-blocs M1.6 :

- Tous les vendredis après-midi en clinique sont libres. Des activités peuvent être prévues le vendredi après-midi lors de la semaine d'Unité d'introduction à la pratique clinique (UIPC) et/ou lors de la Semaine d'approfondissement (SAP) et restent obligatoires.
  Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux, rendez-vous pour le travail de Master, activités source de revenus, cours de formation annexes, etc. seront fixés sur cette plage.

- Trois jours d'absence sont autorisés sans rattrapage (jours « *Joker* »), pour des évènements et/ou des activités personnelles importantes planifiées (à motiver). Les jours *Joker* ne peuvent pas être pris sous forme de demi-journées, uniquement par journées entières. Ces demandes sont à adresser à l'Unité des compétences cliniques (UCC) selon les modalités indiquées au début des Cours-blocs.

En dehors des 3 jours *Joker* mentionnés ci-dessus, les cas d'absence pour maladie, accident ou événement familial imprévu (décès ou maladie d'un·e proche, par exemple) sont réglés comme suit :

- La durée d'absence est calculée indépendamment pour chaque bloc de 3 semaines.

- Si la durée d'absence n'excède pas 2 jours par bloc, la participation au bloc de 3 semaines peut être validée. Dans ce cas, les absences doivent être :

  - **annoncées** au plus vite au responsable de la discipline et au secrétariat du cours-bloc concerné
  - et **inscrites** dans la feuille de validation du CB.

- Dès 2,5 jours d'absence par bloc, la participation au bloc est validée après avoir effectué un rattrapage.
  Les rattrapages auront lieu en principe lors des semaines de CB sans activité clinique. Si l'étudiant·e n'a pas de semaine sans activité clinique dans son programme après son absence, le rattrapage aura lieu immédiatement après la fin de la période dédiée aux Cours-blocs, au mois d'août. A titre exceptionnel, un travail compensatoire peut être demandé. La nature du travail sera définie par le responsable académique des Cours-blocs d'entente avec le/la responsable de discipline.

Les absences pour maladie ou accident dès 2,5 jours doivent être :

- **annoncées** au plus vite au responsable de la discipline et au secrétariat du cours-bloc concerné,
- **annoncées** à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch) et au responsable académique des Cours-blocs (matteo.monti@chuv.ch)
- et **inscrites** dans la feuille de validation du CB.

- A partir du 4e jour d'absence pour maladie /accident, un certificat médical est requis.

- En cas d'examen, un jour de congé est octroyé le·s jour·s d'examen·s et au maximum un jour avant pour le déplacement et la préparation, sur présentation d'un justificatif.

En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées, la situation fera l'objet d'une évaluation par le responsable académique des Cours-blocs et le directeur de l'École de médecine.

2ème année de Maîtrise universitaire (MMed2)

L'Immersion clinique de MMed2 fait partie du module M2.8 « Compétences cliniques ». Elle se compose de 2 semaines de clinique et constitue une des conditions pour l'obtention des crédits ECTS du module. Pour valider l'Immersion clinique de MMed2, l'étudiant·e doit pouvoir :

1. Attester **sa présence** aux deux semaines d'Immersion clinique ;
2. **Justifier d'une attitude professionnelle.**

Étant donné la brièveté de la période d'immersion clinique en MMed2, les vendredis après-midi sont travaillés et il n'y a pas de journées d'absence autorisées pour les activités personnelles.

Les règles de gestion des absences pour maladie, accident ou événement familial imprévu (décès ou maladie d'un proche, par exemple) sont similaires à celles des Cours-blocs MMed1 (voir ci-dessus) et s'appliquent au bloc de deux semaines effectué par l'étudiant·e en MMed2.

****

Feuilles de signatures

- Toute absence durant les Cours-blocs doit être inscrite sur la feuille de signature, en distinguant les jours *Joker* des autres motifs d'absence dans les rubriques dédiées. Les vendredis après-midi libres ne sont pas comptabilisés comme des absences.
- Les feuilles de signatures seront remises directement par l'UCC avant le début des Cours-blocs. Elles sont valables uniquement si elles portent le timbre et la signature d'un médecin cadre. Chaque étudiant·e est tenu·e de vérifier que le lieu du cours-bloc est bien indiqué et que la signature **et** le timbre y figurent.
- Toutes les **6 semaines**, les feuilles de signatures sont à remettre à l'UCC (scan ou photo de bonne qualité à skills@unil.ch). Il est conseillé de faire des copies de ces feuilles tout au long du semestre.

Sanctions en cas d'absence injustifiée et/ou de manque de professionnalisme

Pendant toute la période des CB, les étudiant·e·s sont intégré·e·s à part entière à l'équipe du service qui les accueille. Ils/Elles sont de ce fait soumis·es aux mêmes règles et devoirs que tout·e autre collaborateur·trice dudit service.

Ainsi, toute absence injustifiée, assimilée à un **manque avéré de professionnalisme** sera sanctionnée à l'instar de tout autre comportement jugé non professionnel envers les patient·e·s et/ou les collaborateurs·trices de l'établissement d'accueil.

Ces sanctions, qui seront prononcées par la Direction de l'École de médecine proportionnellement à la gravité des faits, pourront aller de la non-attribution partielle ou complète des crédits ECTS jusqu'à un redoublement de l'année.

Contacts :

- Responsable académique des Cours-blocs : Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch)
- Unité des compétences cliniques (UCC) : skills@unil.ch